ANNEXE 1 à la convention cadre Petites villes de demain de la Communauté de communes De Cèze Cévennes et des communes de Saint-Ambroix et de Barjac

Convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT)
de le Communauté de communes De Cèze Cévennes
et des communes de Saint-Ambroix et de Barjac

Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) Petites Villes de Demain signée en 9 (neuf) exemplaires
à Saint-Ambroix, le 06 juillet 2023
par :

La Préfète du Gard, Madame Marie-Françoise LECAILLON	
Le Président de la Communauté de communes De Cèze Cévennes, Monsieur Olivier MARTIN	
Le Maire de la Commune de Barjac, Monsieur Edouard CHAULET	
Le Maire de la Commune de Saint-Ambroix, Monsieur Jean-Pierre DE FARIA	
~~La Présidente du Conseil départemental du Gard~~ Le représentant du Conseil départemental du Gard, Françoise LAURENT-PERRIGOT	
Le représentant du Conseil régional Occitanie, Madame Aurélie GENOLHER	
La Banque des Territoires, Madame Annabelle VIOLLET	
L'Etablissement Public Foncier Occitanie, Madame Sophie LAFENÊTRE	
Le Parc National des Cévennes, La directrice, [illegible] LEGILE	